

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le - 8 JUIL. 2020

ID : 056-215601626-20200701-DB20200724A-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 1^{er} juillet 2020

**MISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX POUR L'IMPLANTATION DE ZONE
TECHNIQUE POUR LA TELEPHONIE MOBILE ET LE RESEAU : TARIF**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Anne-Valérie RODRIGUES, Jean-Guillaume GOURLAIN, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patricia QUERO-RUEN, Claude ORVOINE, Pascaline ALNO, Cédric ORVOEN, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Hélène BOLEIS, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Yolande ALLANIC, Emmanuelle TROCADERO, Sylvain BRITEL, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE

Absent : Loïc TONNERRE

Secrétaire de séance : Jean-Guillaume GOURLAIN

**Présents : 31
Pouvoir : 01
Absent : 01**

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ET FONCIER

n°24a

**MISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX POUR L'IMPLANTATION DE ZONE
TECHNIQUE POUR LA TELEPHONIE MOBILE ET LE RESEAU : TARIF**

Rapporteur : Cédric ORVOEN

Les opérateurs de téléphonie mobile sollicitent régulièrement la collectivité pour l'installation de station relais pour la téléphonie mobile soit pour améliorer la couverture existante soit pour réimplanter des antennes existantes.

Il est proposé de voter un tarif pour l'implantation d'antennes de téléphonie mobile sur les parcelles communales :

- 500 € nets annuel pour la période prenant effet à la date de signature du bail jusqu'à l'ouverture du chantier ;
- puis 5 000 € nets annuel dès le début des travaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » en date du 17 juin 2020 ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, agglomération » du 18 juin 2020 ;

Vu le rapport présenté en conseil municipal ;


Considérant l'intérêt d'apporter une couverture par le réseau sur le secteur ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le tarif pour la mise à disposition de terrains communaux pour l'implantation de téléphonie mobile défini ci-dessus.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 1 ABSTENTION (Annie VERDES)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire